

Contre l'agrandissement du Mégadépotoir BFI

Lachenaie Terrebonne

Mémoire présenté aux consultations publiques

3 Mars 2008

**Président M. François Lafond
Commissaire Mme Lucie Bigue
Commissaire M. Pierre Fortin**

**Manon Fortin
Citoyenne de Repentigny
Secteur (Le Gardeur)
Dans les vents dominants**

S'y il a correctif fait a mon mémoire.
Je demande à la Commission de m'aviser et de me donner le droit de réplique.

Monsieur le président, madame et monsieur les commissaires,

Le 18 janvier 2007, la compagnie BFI de Lachenaie a fait parvenir une autre demande d'agrandissement, en précisant ne pas vouloir de consultations publiques cette fois-ci, sous prétexte que c'était le même projet qu'en 1995. Pourtant, treize ans plus tard, nous avons encore tout un problème sur les bras.

La compagnie BFI, en janvier 2008, a demandé un décret d'urgence. Ce mégadépotoir a pourtant déjà bénéficié d'un décret d'urgence en 2003. Pourquoi notre gouvernement lui en accorderait-il un autre ? Ce dernier prendra-t-il ses responsabilités et aura-t-il enfin le courage d'exiger que BFI sécurise les lieux et se relocalise plus loin de la population et de l'hôpital ?

Il y a cinq ans, BFI prévoyait que nous subirions de très courtes périodes d'odeurs, une à cinq fois par année. Or, de nombreuses plaintes, connues du gouvernement, contredisent cette prédiction. Les effets olfactifs de ces émissions polluantes originaires du mégadépotoir se font sentir des heures durant, et ce, plusieurs fois par semaine ! Et, aujourd'hui, en 2008, les prévisions de BFI sont que les périodes incommodantes ne seraient que de 9 heures par mois... Essaie-t-on de nous faire accroire qu'il n'y a aucun problème, que les biogaz sont vraiment captés à 95 %, comme on le prétendait ? Pourquoi les prévisions ont-elles été revues à la hausse ? Serait-ce que ce site, qu'on dit bien géré, échappe à tout contrôle ? Monsieur le ministre de la Santé, monsieur Couillard, voit-il un danger pour la santé de ma famille et de mes voisins qui respirent ces produits irritants de biogaz et de poussières générés par le mégadépotoir BFI à Lachenaie ?

Quand je me suis installée dans le secteur de la Presqu'île en 1983, les problèmes causés par BFI n'existaient pas. Ils sont apparus dans les années 90. En 2003, cela a augmenté de façon dramatique. Ce voisin indésirable, depuis qu'il s'est installé près de chez moi, me cause bien des désagréments. Ma qualité de vie en a été grandement affectée : nous sommes incommodés par des odeurs nauséabondes, de la fiente de goélands, de la poussière, le bruit des camions qui nous empêche de dormir la nuit. Je ne peux plus profiter de l'été comme auparavant.

Imaginez que vous recevez des invités à la maison pour un barbecue, une belle journée d'été, et qu'une odeur atroce de biogaz vient se mélanger à celle, plus agréable, mais impuissante à masquer l'autre, d'un repas qui cuit. Ajoutez à cela les fientes de goélands qui dégoulinent le long de notre clôture ou, parfois, sur le toit de notre gazebo. Vous comprendrez qu'il y a de

quoi couper carrément l'appétit, et surtout, qu'on est en droit d'exiger des réponses à nos questions.

La compagnie BFI a rappelé durant l'audience qu'elle avait mis à la disposition de la population un numéro d'urgence. Effectivement, nous avons reçu par la poste un carton en forme de nez sur lequel était indiqué un numéro à composer pour signaler rapidement un problème. Des étudiants engagés par BFI devaient patrouiller notre secteur de la Presqu'île, afin de détecter les odeurs. Or, à la fin du mois de juin dernier, j'ai vu l'un de ces employés. Je parlais avec une voisine quand j'ai fait signe à l'étudiant, qui était dans son véhicule, pour lui signaler la présence d'une forte odeur. Mais, en nous approchant du véhicule, nous avons noté qu'une forte odeur de cigarette s'en dégageait. Ainsi, quand l'étudiant m'a dit ne pas sentir de biogaz ou de vidange, j'ai été franchement navrée. En effet, comment pouvait-il détecter l'odeur des biogaz alors qu'il était lui-même imprégné d'odeur de cigarette ?

Un autre soir, le 2 août 2007, durant un autre épisode d'odeurs désagréables, j'ai composé le numéro d'urgence apparaissant sur le carton d'information de BFI. Quelle ne fut pas ma surprise de me faire répondre par une voix mécanique qu'il n'y avait pas de service au numéro que je venais de composer ! (Annexe 1) J'ai alors sauté en voiture pour trouver un étudiant de BFI dans mon secteur et attirer son attention sur l'odeur qui régnait ce soir-là : je suis revenue bredouille. J'ai alors dû formuler ma plainte par Internet, encore une fois. (Annexe 2) Force est de constater que les mesures de veille mises en place par BFI comportent des lacunes importantes.

Un fait vécu

Monsieur le président, madame et monsieur les commissaires, toujours à cause du dépotoir Lachenaie BFI, en juin 2005, j'ai logé des appels au bureau du ministre de l'Environnement, monsieur Mulcair, afin d'obtenir un rendez-vous. Son attachée politique m'a assuré qu'elle vérifierait les disponibilités du ministre et qu'elle étudierait la possibilité d'organiser un entretien avec lui en septembre. Elle concluait notre conversation en m'assurant qu'elle me reviendrait sur cette demande plus tard. N'ayant aucune nouvelle de l'attachée politique, à la fin août, j'appelle pour la dite rencontre prévue en septembre. Comme j'ai dû laisser un message dans une boîte vocale et que je demeurais toujours sans nouvelle quelques jours plus tard, je relance le bureau du ministre au tout début de septembre. Mais il semble que plus personne ne voulait me parler : on m'a coupé la communication, on a raccroché la ligne à plusieurs reprises, on m'a mise en attente des dizaines de minutes avant de couper la ligne à nouveau. Toutes ces manœuvres cherchaient manifestement à décourager mes honnêtes tentatives pour avoir réponse à mes questions. Puis, un jour, au lieu de me confirmer une date

de rendez-vous comme on m'avait laissé supposer qu'il serait possible, on me menace de porter plainte et je reçois la visite de deux sergents détectives, à mon lieu de travail.

Permettez-moi de vous dire que cela a été très intimidant et très angoissant pour moi, pour ma collègue de travail et pour ma famille. Pendant des mois, nous avons vécu un stress intense et nous en subissons les effets même encore aujourd'hui.

Alors que je voulais juste savoir s'il y avait un certain danger pour la santé de ma famille, on m'a accusée en alléguant les articles 28 et 29 de la Loi sur l'accès à l'information. A la maison et à mon travail, nous avons été mis sur écoute. N'est-ce pas de l'abus de pouvoir, de l'intimidation ? N'est-ce pas lâche de déployer tant de tactiques mesquines pour décourager les efforts d'une citoyenne soucieuse de la qualité de vie de son environnement et des siens ? J'ai dû faire une demande à l'accès à l'information pour savoir pourquoi le bureau du ministre Mulcair faisait enquête sur moi et qu'on m'accusait. Plusieurs demandes ont été nécessaires pour être entendue devant la commission d'accès à l'information. (Annexe 3) Cela nous a causé un préjudice à ma famille et à moi, car nous avons vécu des mois d'enfer à imaginer ce qu'il pouvait arriver. Je déplore que toute cette histoire générée par le mégadépotoir ait aussi des répercussions de cette nature.

Il y a lieu de s'inquiéter quand M. Thomas J. Mulcair, ministre de l'Environnement de l'époque a déclaré publiquement à l'automne 2005, à l'émission de M. Simon Durivage, qu'il ne resterait jamais à côté de ce mégadépotoir. A cette même émission, notre représentant du gouvernement a dit que le Mégadépotoir BFI à Lachenaie fermerait en janvier 2009. Notre gouvernement est-il crédible? Est-il normal que, aujourd'hui en 2008, je me retrouve encore un fois à exprimer mes inquiétudes ?

Une question d'argent ?

L'affaire Mulroney et le récent scandale des commandites sont-ils des cas uniques ? Ils nous ont fait constater qu'on peut faire dire ce qu'on veut à nos fonctionnaires. Quand des lobbyistes de BFI font des représentations auprès de notre gouvernement, il y a lieu de s'inquiéter.

A la cour supérieure devant la juge Nicole Duval-Hesler, lors du procès opposant le Comité des citoyens de la Presqu'île Lanaudière à BFI, au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et à celui du Ministère de la Santé et des Services Sociaux, (MSSS) et la Direction de la Santé Publique de Lanaudière (DSPL) j'ai été fort étonnée d'apprendre que le promoteur avait eu droit de regard sur le projet de décret 89-2004 avant que ce dernier ne soit rendu public. Les lobbyings de BFI ont été très forts auprès de notre gouvernement et de ses fonctionnaires pour avoir un tel privilège sur l'accès à ce décret.

Voilà pourquoi le gouvernement a repoussé du revers de la main le rapport 177 du BAPE qui soulignait la nécessité de faire des études et des analyses de risque sur la santé avant tout agrandissement et qui concluait que ce projet était inacceptable.

Durant l'audience publique de 2008, le promoteur a dit avec beaucoup d'hésitation que des membres de la compagnie BFI avaient eu des rencontres auprès de la ministre Line Beauchamp ou avec certains membres du personnel de son cabinet, ce qui a donné pour résultat que les avis de recevabilité des autres ministères, nécessaires pour un tel projet, ont été outrepassés.

On m'a imposé ce mégadépotoir; je me bats depuis plusieurs années pour retrouver ma qualité de vie, mais rien n'y fait. (Annexe 4) Quand je formule une plainte, je la fais parvenir au premier ministre, au autre ministère et au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et à la Direction de Santé publique de Lanaudière. (Annexe 5) Au Ministère, on prétend que le secteur de la Presqu'île est l'unique secteur à formuler des plaintes. Ignore-t-on que nous restons à côté du mégadépotoir et que nous sommes dans les vents dominants ? On ne devrait pourtant pas s'attendre à ce que la personne qui reste au club de golf de Terrebonne se plaigne des poussières, des odeurs toxiques, et des fientes de goéland : elle reste à des dizaines de kilomètres du dépotoir !

Le soir du 10 août 2007, si j'ai fait appel à Urgence environnement, c'est que c'était urgent. D'autant plus que la personne de garde à Urgence environnement m'a dit que j'étais la troisième de mon secteur à me plaindre du même problème. Cela confirme que c'était très urgent. (Annexe 6) Pourtant, Urgence environnement n'a rien fait parce la personne de garde, monsieur Éric Gauthier, travaillait aussi au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de Lanaudière à Repentigny, dans le même bureau que Mme Marie-Josée Gauthier et que ces derniers semblent convaincus que les gens de la Presqu'île se plaignent pour rien. Voilà pourquoi, malgré l'urgence, Urgence environnement ne s'est pas déplacée.

BFI dit ne recevoir qu'une fine partie de déchets émettant de la radioactivité; il dit aussi capter 95% des biogaz. La Direction de Santé publique de Lanaudière et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs estiment cette situation acceptable; elle leur paraît dans les normes. Ils prétendent qu'il n'y a aucun danger... j'aimerais bien les croire.

Mais il entre sur le site de la boue usée qui contient de la radioactivité, en plus des déchets biomédico et autres déchets. L'accumulation est inquiétante : il faut faire plus d'études de risque.

Les citoyens demandent à la Direction de Santé publique de Lanaudière des études, des analyses de risques sur leur santé. Ils ont posé plusieurs questions claires, nettes et précises. Les réponses des personnes ressources à cette commission étaient tellement obscures qu'on se perdait. Ces réponses ambiguës cachent la vérité et ne font qu'augmenter la crainte de la population.

La Direction de Santé publique de Lanaudière et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs acceptent aveuglément les études de BFI. Ne serait-il pas souhaitable qu'ils fassent honnêtement leurs propres études, leurs propres évaluations ? Ont-ils peur de la vérité?

La peur

Le 6 juin 2005, six patients du Centre hospitalier Pierre-Le-Gardeur ont été contaminés par la bactérie *aspergillus fumigatus*, et l'un de ces patients en est décédé. Le rapport de l'Institut national de recherche scientifique Armand-Frappier établit un lien entre cette contamination et la proximité du dépotoir.

Comment peut-on ignorer ce fait, pourtant la Direction de Santé publique de Lanaudière et le ministère de l'Environnement affirme qu'il n'y a pas de risque pour la santé. Ils devraient aller le dire à la famille du défunt et aux familles des cinq autres patients qui ont contracté cette bactérie.

Qui seront les prochaines victimes ?

Je demeure près des sentiers de la Presqu'île qui sont aussi à proximité du mégadépotoir. M. le Président, M. et Mme les commissaires, pourquoi le système immunitaire de mon mari s'est-il affaibli depuis ces dernières années à tel point qu'il fut hospitalisé plusieurs semaines à l'été 2007 et que mes deux enfants ont développé des problèmes de sinus? Nous ne pouvons pas le savoir, car aucune étude ni analyse de risque sérieuses n'ont été faites par notre ministère de la Santé, parce que, nous servons de cobayes. Mon mari a dû combattre trois bactéries, nous ne faisons plus de vélo, ni de ski fond, ni de randonnées pédestres dans le secteur de peur de contracter l'*aspergillus fumigatus* ou autre. Pas de risque à prendre : pour apaiser nos angoisses, nous avons fait installer un échangeur d'air Venmar, un air climatisé central. Cela nous a occasionné des dépenses supplémentaires. Ce mégadépotoir détruit notre vie. Avec tout ce que nous vivons depuis les années 90, ma famille et moi, vous conviendrez qu'il y a perte de jouissance.

Conclusion

Si la compagnie BFI obtient l'autorisation de continuer ces activités, je me verrai contrainte de demander une indemnisation pour ma famille et moi à la CMM (communauté Montréal Métropolitain) à partir de 2001 pour les dangers à notre santé, qui m'impose ces déchets pour ne pas avoir prévu d'autres solutions, pour la perte de jouissance et de qualité de vie. A notre gouvernement, je demanderai une indemnisation pour ma famille, ma collègue de travail et moi, pour l'angoisse, les préjudices, l'intimidation, l'abus de pouvoir, pour tout ce qu'on nous a imposé. Je leur demanderai aussi une indemnisation pour avoir négligé de faire des études et analyses de risque sérieuses sur notre santé, comme le demandait le rapport du BAPE # 177, et ce, à partir du premier décret de l'année 1995. J'exigerai aussi une indemnisation de la compagnie BFI qui manque de respect a la populations, qui minimise le problème, mais qui m'impose les poussières, les odeurs toxiques, le bruit qui nous empêche de dormir, et ce, à partir de leur première année d'achat en 1985 jusqu'à aujourd'hui 2008 et pour les années qui suivront.

Nous avons assez donné : BFI doit fermer son laboratoire expérimental a Lachenaie Terrebonne qui dure depuis plus de 23 ans et qui met notre santé en danger.

Manon Fortin
Citoyenne de Repentigny
(Secteur Le Gardeur)
Dans les vents dominants